

## **AU PAYS DE SOMMIÈRES**

*C. RUBIO*

N.D.L.R. : Cendrine Rubio a présenté et brillamment réussi au mois de juin dernier (mention T.B.) une maîtrise de géographie sous la direction de M. Alain Saussol, Professeur à l'Université Paul Valéry. Sommières et son Histoire publie ici un condensé de ce travail de qualité.

A l'aube de l'an 2000, à l'heure où l'on nous parle de mondialisation de l'économie, d'Europe et d'uniformisation des sociétés, le 6 février 1995, le parlement français a voté la loi d'orientation du plan d'aménagement et du développement du territoire. Dans l'article 9, il y reconnaît le pays d'un niveau économique et social. Trente territoires ont été retenus en tant que territoires d'observation. Les "pays interdépartementaux" ont été privilégiés. Ainsi, le territoire "Ganges-Le Vigan" a été observé par les conseils généraux du Gard et de l'Hérault. Cependant, le Sommiérois ne le fut pas. D'où le but de cette étude : le Sommiérois est-il un pays ?

Avant tout, il faut retenir le fait que l'homme entretient de multiples rapports avec l'espace : de l'espace de la maison à celui de son travail, du travail aux lieux de loisir. L'homme donne ainsi mille représentations, mille images de son espace. Le lieu de vie est donc essentiel pour le développement de chaque individu : il y construit ses repères spatiaux, sociaux, affectifs. L'espace appartient à l'individu comme l'individu appartient à l'espace. "L'homme se construit en même temps qu'il prend conscience de l'espace qui l'entoure" : il n'appréhende l'espace qu'en se l'appropriant d'où un attachement fort, parfois excessif à l'espace de vie.

Quand les individus évoquent cet attachement, ce vécu, il n'y a qu'un mot qui revient inmanquablement : le pays.

Pourtant, c'est à différents niveaux que l'étude d'un pays peut être menée ; tout dépend de la dimension que l'on souhaite donner à cette notion : purement économique, humaine, politique. C'est donc à partir de ces différents points de vue que l'on peut mettre en évidence ou non l'existence d'un pays.

A l'évidence, le pays de Sommières existe et il est désigné par le mot Sommiérois. Mais ce mot s'applique à la fois aux hommes et aux lieux et il peut donc faire ressortir toute la densité du vécu, toute l'intensité des relations qui existent à cet endroit même du pays et qui peuvent faire de cet espace un pays. Mais le Sommiérois, ce n'est pas seulement un nom, c'est aussi un caractère qu'on lui reconnaît volontiers de ci, delà.

Une importance toute particulière a été accordée à l'étude des caractères du pays. En effet, le "pays" est différemment

perçu que l'on soit élu local, conseiller général, directrice de la Charte intercommunale ou animatrice au Pays d'accueil, principal d'un collège, commerçant, habitant. Il peut y avoir de multiples interprétations tant la notion de pays en elle-même est floue. Donc qu'est-ce que le Sommiérois ? Un pays dont les marques sont à définir parmi lesquelles le paysage et l'histoire jouent un rôle important ? Un pays dont les limites sont floues tandis que les fonctions sont clairement admises ?

Cependant, le Sommiérois ce n'est pas seulement un territoire. Ce sont également des hommes avec des familles qui vivent au pays, soucieuses de sauvegarder le pays.

Enfin, le pays sommiérois est-il un pays en mutation ? Les problèmes liés à l'intercommunalité, les difficultés de Sommières, les potentialités inexploitées, nous amènent à nous interroger sur ce que sera le Sommiérois dans la perspective de l'application de la loi du 6 février 1995.

Avant tout il importe de donner un sens au mot "pays".

### **Du "pagus" au "pays".**

Étymologiquement, le mot "pays" vient du latin pagus, contrée rurale, canton, dont également les mots "paysan" et "paysage" y trouvent leur racine.

Dans la langue indo-européenne, on trouve aussi pag, qui veut dire tenir, ce que l'on tient ou ce à quoi l'on est "tenu", et dont les mots "pieu" et "palissade" mais aussi la "paix", la

"page", et même le "travail" trouvent leurs origines. C'est une prise, en somme.

Païs, en occitan, est un territoire de dimension restreinte où il y a de nombreuses relations humaines, tout le monde se connaît.

A l'apogée de l'Empire Romain, le pagus était une unité administrative, qui correspondait au territoire d'une cité ou une subdivision de celle-ci. Le pagus était l'équivalent du comté.

Le pagus tient encore une place importante à l'époque médiévale. Mais le territoire est divisé en diocèses qui seront remplacés, au cours de la Constituante de 1790, par les départements.

Il apparaît en général deux sortes de pays. Tout d'abord, ceux qui correspondent à un espace de vie, à une même forme d'organisation de l'espace et d'activité, sans doute à un système localisé. Cela peut coïncider, précisément pour des raisons systémiques, avec une unité naturelle relativement homogène. On a longtemps privilégié l'analyse de ces prétendues "régions naturelles". C'était se tromper sur l'essentiel, et sur les mots : car beaucoup de pays sont à cheval sur des unités naturelles différentes, et tirent même de là leur existence, comme espaces de contact ou d'échange ; et il en est des quantités qui n'ont aucune unité physique. Ces pays ne sont pas sans rapports avec de forts anciens espaces tribaux et seigneuriaux qui peuvent correspondre, par exemple, aux pays de Bray.

En revanche, pour ce qui est de la deuxième sorte de pays, il s'agit d'une organisation bien particulière. En effet, ces

pays sont très visiblement organisés par leur centre, leur bourg, leur ville, qui est l'intégrateur, qui parfois même entretient leur spécialité agricole ou industrielle, leur culture, leur cohésion sociale ; souvent plus récents et associés à la fortune bourgeoise, ces pays correspondent à des Némausais et des Biterrois.

C'est probablement de là que vient l'association de l'idée de pays à celle de patrie, de terre natale. On dit encore parfois "mon pays", "ma payse" (ou païse) pour parler de compatriotes venant du même petit pays. Le mal du pays ou du pays est une nostalgie.

### **Du "pays" à la nation.**

De ce sens du berceau et du foyer est probablement venue l'extension du pays à la nation, et son équivalence moderne avec l'État, considéré non dans son appareil mais comme entité géographique. Le pays a ses frontières et se trouve même exposé à des guerres qui peuvent mener à sa partition, à sa disparition, à des recompositions nouvelles, dont l'Europe anciennement dite de l'Est est prodigue, ou encore la Yougoslavie qui a disparu laissant la place à de nouveaux États.

Pays est en effet strictement synonyme d'États dans le langage courant et dans les écrits géographiques, ce qui amène parfois, pour éviter des ambiguïtés, à parler de "petit pays" ou à employer des guillemets pour le pays en parlant du sens premier du mot.

En jouant sur ambiguïté du sens, l'orthographe étant la même au singulier et au pluriel, pays signifie aussi subdivision du pays, au sens nation, État. La France a connu le ou les pays de droit écrit et de droit coutumier, les pays d'État, le ou les pays de grande et de petite gabelle, et l'on disserte parfois sur la distinction entre pays légal et pays réel.

### **Le pays des sciences humaines.**

Dans la tradition géographique, le pays est considéré comme une unité de vie d'action et de relation, correspondant plus ou moins au territoire tribal antique, ou à la seigneurie médiévale, et qui est l'un des niveaux d'agrégation systémique de l'espace géographique. C'est une étendue de l'ordre de 1.000 km<sup>2</sup>, quelque 30 km sur 30, équivalant plus ou moins à l'arrondissement, l'ancien district de la Constituante : un espace qui se traverse à pied dans la journée, et où l'on vaque aller et retour dans la journée; donc un espace d'interconnaissance. La France en a 4 ou 500 depuis des siècles ; c'est à peu près le nombre d'arrondissements même si les découpages ne coïncident pas. Le nombre de pays correspond également à peu près au nombre des "zones d'emploi" de la statistique contemporaine. Le phénomène n'est pas propre à la France : il est général partout dans le monde.

Si F. BRAUDEL définit le pays comme "ces petites unités locales, pays de Bray, pays de Caux, etc., dont le nom dérive du pagus gaulois" ; d'autres historiens et géographes ont une vision différente.

Pour V. de La BLACHE, le pays est radicalement différent. Lorsqu'il publie en 1908 son Tableau de la Géographie de la France, en préface à l'histoire de France d'E. LAVISSE, il définit et exalte l'idée de pays, avec les racines terriennes et un lien étroit entre le sol et la vie locale : "Entre montagne et plaine, terres froides et terres chaudes, bocage et campagne, bon et mauvais pays, éclatent des contrastes dont s'est emparé et qu'exprime avec sûreté le vocabulaire populaire. Si les hommes ont saisi ces différences, c'est qu'elles les touchaient de près, qu'elles se traduisaient en réalités pratiques. Ces réalités, c'était pour eux la manière de se nourrir, de se loger, de gagner sa vie (...) Tout cela s'exprimera pour lui dans un nom : celui d'un "pays" qui souvent, sans être consacré par une acceptation officielle, se maintiendra, se transmettra à travers les générations (...) Ces pays sont situés, les uns par rapport aux autres, de façon à pouvoir recourir aux offices d'un mutuel voisinage. Le bon pays est tout au plus à quelques jours de marche du pays plus déshérité..."

En 1922, E. de MARTONNE publie les Principes de géographie humaine de Vidal de la Blache pour insister à nouveau sur cette notion de pays : "Le peuplement de la terre s'est opéré par tâches, dont les auréoles dans les pays plus civilisés finissent par se rejoindre ; encore pas toujours." On insiste, à la suite de C. JULLIAN, le territoire des peuples gaulois comme origine des pays : "vaste espace renfermant au centre des terres cultivées, protégées à ses frontières par des obstacles continus, forêts ou marécages".

L'intérêt des géographes pour la notion de pays apparaît encore nettement sous la plume, dans la Géographie universelle, au volume consacré d'A. DEMANGEON à la

France économique et humaine (1948). Demangeon distingue d'abord trois sortes de provinces ; certaines seraient issues d'anciennes cités gallo-romaines, d'autres nées de formations politiques, les dernières correspondent à des groupements linguistiques. Mais après avoir envisagé les divisions territoriales des communes, des départements et des régions, Demangeon en arrive aux pays qu'il définit comme des groupements d'hommes sur un morceau de territoire, très divers d'origine, surgis du morcellement féodal ou conformes à des régions naturelles.

Dès 1908, L. GALLOIS, dans ses Régions naturelles et noms de pays, critique les géographes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui ont détaché les noms de pays des réalités naturelles pour les emprunter aux divisions historiques. Il s'attaque de même à l'école primaire qui accrédite abusivement des noms de pays, "en répandant des notions historiques qui ne peuvent être que très sommaires". Gallois ne retient que des divisions d'ordre physique couramment employées comme noms populaires. Il rejette également l'identification des pays par les noms à suffixe. Il demande avec raison d'établir l'histoire de ces noms et de leur utilisation à travers les siècles.

C'est entre les deux guerres mondiales que les historiens adoptent la notion de pays comme espace d'enquête. En 1922, G. ROUPNEL publie son célèbre Dijon et le pays dijonnais. Onze ans plus tard, R. DION dans le Val de Loire traite des varennes de la vallée, du pays fort, du Sancerrois, des vaux de Nevers, autant de micro-régions ou de "pays".

Pour C. PRADEL, le pays apparaît comme "un système complexe d'interactions entre les hommes, entre les hommes et

le milieu, les agents économiques et les acteurs politiques, entre la symbolique de l'espace et les différents éléments qui le constituent". Le pays est avant tout défini par la communauté qui l'habite, ce qui crée un double sentiment d'appartenance : on appartient à un pays, on fait partie du paysage mais également le pays vous appartient parce que l'on a la connaissance approfondie et parce que l'on participe à sa maîtrise.

Les économistes ont une tout autre vision du pays. Déjà, il semble qu'ils définissent le pays par un autre terme : le "local". En voulant mettre en place un développement local dans leur commune, les acteurs locaux se sont rendus à l'évidence que le local ne pouvait pas être uniquement la commune mais un environnement indispensable : le pays. Le pays est donc devenu un support au développement local. Ainsi donc, on ne parle plus de développement local mais de développement durable.

Pour ce qui est des aménageurs, le pays a connu une fortune singulière au cours des années 1970. Alors que l'attraction de ceux-ci était tournée vers les grandes régions et les centres urbains majeurs, il est apparu que le dynamisme devait être favorisé à des échelons plus réduits, celui de la ville moyenne et du pays. Le pays semble être l'unité territoriale la plus pertinente par la recherche de la qualité de vie. La grande enquête financée par le Crédit Agricole en 1978 et 1979 a permis de proposer une fine division du territoire national sur la base des déplacements locaux les plus fréquents.

Cependant, il me semble que H. ROUGIER résume le mieux la définition du pays car pour lui, "le terme de pays ne

saurait être confondu avec celui de la nation". Si pour les géographes, le pays s'inscrit dans un cadre spatial fondamentalement différent de celui de la région ou des grands espaces, dont les limites sont souvent imprécises ; il faut cependant admettre que ce qui est capital dans ce nouveau concept du découpage de l'espace, c'est que l'étendue considérée est généralement réduite et surtout que la définition ne procède d'aucune démarche a priori.

En d'autres termes, ce n'est pas au début mais au terme de l'étude que l'on parvient habituellement à établir les limites de l'aire concernée.

Parler d'un pays, c'est évoquer une entité qui, dans un périmètre, s'individualise par une convergence de multiples facteurs qui vont bien au-delà des classiques paramètres géographiques. Un pays peut fort aisément se singulariser, acquérir une personnalité, une identité, à partir d'une connotation historique, architecturale, socio-économique, paysagère, botanique, agricole, industrielle, pédologique, touristique.

L'analyse d'un pays consiste à approfondir une masse de composantes qui à partir desquelles naîtra une individualité dont la démarcation apparaîtra d'elle-même. Ce sont tous ces éléments qui entrent dans la composition du pays qui font qu'il est pays. Dès lors qu'une des caractéristiques cesse de s'inscrire dans le paysage alors, le pays change, et là, la limite du pays s'inscrit tandis qu'un autre commence.

Pour conclure, étudier un pays, ce n'est plus prioritairement en cerner les limites. C'est, au contraire,

rassembler tous les éléments qui composent un pays, sachant que ceux-ci ne sont pas forcément géographiques, "tant l'idée de pays sous-tend le concept de civilisation". Mais la géographie reprend toutes ses prérogatives lorsque la matérialisation de toutes les données s'inscrit dans le paysage, véritablement synthèse vivante.

Autrement dit, un pays est en effet un territoire ; mais si nous sommes obligés de le définir avant de considérer les hommes qui l'habitent, ce serait un contresens total que de séparer les hommes du territoire. Ce sont eux qui l'ont façonné, même lorsque le pays coïncide parfaitement avec une région naturelle où géologie et évolution du relief sont les facteurs les plus importants.

Dans les discours politiques, la vieille notion de "pays" connaît un retour en force.

### **Le pays des élus.**

Le pays a resurgi dans le discours politique car cette notion sert à l'intention des hommes de ce milieu. Ceux qui parlent du pays ne sont pas ceux qui le pratiquent. C'est pour donner une réponse aux groupes sociaux qui connaissent une crise identitaire que le mot arrive au niveau du discours.

C'est dans le discours politique que le pays s'est le plus affiché : les hommes politiques jouant ainsi sur l'ambiguïté pays-pagus et pays-nation.

Le pays pourrait être "un espace différencié et mouvant qui par sa fluidité glisse à travers les mailles de la stratégie dominante de l'État". L'auteur applique sa remarque à la région mais celle-ci pourrait tout à fait convenir au pays. De plus, la région a un statut légalisé depuis 1962 et en 1986, elle est devenue une collectivité territoriale : il n'en est rien pour le pays.

On parle du local qui serait une réponse pour faire contrepoids, la parole est donnée aux gens du terrain. Mais le local, qu'est-ce que c'est ? Là encore, voilà une notion vague.

C'est alors que l'on voit apparaître les "contrats de pays". Ils poursuivent trois objectifs : freiner le dépeuplement, rechercher des solutions socio-économiques adaptées aux micro-régions, enfin développer les actions intercommunales. Rapidement, cette nouvelle formule rencontre un vif succès puisqu'il s'en crée rapidement plusieurs centaines.

Le parti socialiste, ayant gagné les élections de mai 1981, convoque les États généraux des Pays. Après les réunions de Melun en 1975 et de Marly en 1980, qui rassemblaient surtout des animateurs locaux, c'est autour de l'ensemble des acteurs locaux de se réunir à Mâcon en juin 1982. Un comité pour l'organisation, regroupant des militants, des animateurs, des chercheurs, des techniciens et des élus, qui fut à l'initiative de ce rassemblement. Il est juste d'affirmer avec le recul que ce fut la première manifestation d'un mouvement : le micro-régionalisme. L'idée générale qui a émergé à la fin des débats c'est la décentralisation, faciliter le démantèlement de la centralisation. Ainsi la démarche de l'intercommunalité était lancée. La loi du 7 janvier 1983 introduit dans son article 29 la

notion de "Chartes intercommunales". Elles seront à la fois une procédure d'aménagement, mais également un cadre de référence au local. Ainsi, les communes pourront s'associer pour travailler ensemble sur ou des projets communs si elles le désirent. Par le biais de la Charte, celles-ci obtiendront des subventions pour des actions de développement et deviendront les partenaires de l'État et des départements. Les Chartes sont alors un outil privilégié du développement local.

Cependant, il semble que les résultats ne sont pas aussi probants que ce que l'on attendait car il y a de nombreuses difficultés auxquelles il faut faire face.

Par cette réalité, le pays échappe ainsi aux politiques. Il est de sa nature même de ne pas être le cadre d'un pouvoir politique. Son essence est de celle qui échappe aux lois et aux décrets, aux cadres administratifs. C'est très probablement pour palier à cela que les hommes politiques ont décidé de faire voter une loi sur les pays.

En témoigne la loi d'orientation du plan d'aménagement et du développement du territoire du 6 février 1995, dont l'article 9 retient et reconnaît le pays comme un niveau d'action économique et sociale. Il y est même dit que "le pays constitue un cadre géographique homogène, formé de bassins de vie présentant des solidarités en matière d'emploi et d'équipement."

L'article 2 du chapitre 1er du titre 1 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire précise que "le schéma national propose une organisation du territoire fondée sur les notions de bassins de vie, organisés en pays, et en réseaux de ville".

L'article 22 de la même loi dispose que "l'autorité administrative publie la liste et le périmètre des pays mais que c'est la commission départementale de coopération intercommunale de constater qu'il peut former un pays".

L'organisation en pays doit, en fait, permettre au citoyen d'accéder sur l'ensemble du territoire aux services publics (État, collectivités locales), et aussi à certains services privés. Ces promoteurs doivent aussi définir un projet économique sur un espace suffisamment pertinent associant plusieurs bassins de vie, départements, voire plusieurs régions.

La circulaire du 21 avril 1995 précise que le pays est un espace pertinent pour mener une action globale de développement et que c'est un espace de projet au sein duquel s'exerce le partenariat entre les élus, les socio-professionnels, les associations et les administrations.

M. CENSI, président de l'Assemblée des districts et des communautés de communes, y voit "une démarche complémentaire à la dynamique de l'intercommunalité."

Les élus, les socioprofessionnels, les responsables d'associations et les représentants des administrations devront s'entendre pour mettre en place une stratégie économique commune au "pays" en organisant l'accès du citoyen aux services publics et voire même à certains services privés.

Le 21 avril 1995, Charles PASQUA, alors ministre de l'Aménagement du territoire, envoyait aux préfets une circulaire sur la mise en place d'une organisation du territoire fondée sur la notion de pays. Concrètement une phase

expérimentale démarra à la fin du mois de juin 1995 sur trente territoires expérimentaux choisis par le ministre de l'Aménagement du territoire, Bernard PONS. L'Etat entend se mobiliser puisqu'au fond, il y va de la réorganisation de ses missions et de ses engagements financiers sur le territoire. Les sous-préfets sont les chevilles ouvrières du "pays". Les responsables des D.D.A.<sup>1</sup> et D.D.E.<sup>2</sup>, les responsables des affaires culturelles régionales seront les animateurs du "pays".

B. LEURQUIN, responsable à la D.A.T.A.R.<sup>3</sup> de la mise en place du "pays", définit le "pays" comme "un territoire, un espace cohérent, créé par la volonté des acteurs de terrain, élus locaux, responsables d'associations et socioprofessionnels. C'est un espace englobant non seulement des territoires ruraux mais des bourgs, des villes, voire des agglomérations. C'est un espace de projet, donc un territoire au sein duquel l'ensemble des partenaires définissent un projet commun de développement. C'est enfin une aire de service au sein de laquelle l'Etat s'engage à animer, cordonner ses propres services puis à inciter les collectivités territoriales, les entreprises et les organismes publics et le secteur privé à collaborer avec lui pour garantir aux habitants du pays une égalité d'accès aux services d'intérêt public"<sup>4</sup>.

Ville médiévale, située à vingt-huit kilomètres de part et d'autre de Nîmes et Montpellier, Sommières est une petite ville

---

1 Direction Départementale de l'Agriculture.

2 Direction Départementale de l'Equipement.

3 Délégation à l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale.

4 Interview de B. Leurquin, responsable à la D.A.T.A.R. in : Le courrier des maires, 16 juin 1995, p. 5.

du Bas-Languedoc dans le département du Gard. Elle est desservie par la route nationale N110 qui la relie de Montpellier à Alès. On peut rejoindre Nîmes au sortir de la ville par la route départementale D999. Également, Sommières se trouve à, tout juste, dix kilomètres de l'échangeur d'autoroute A9 qui se trouve à Lunel.

De tradition industrielle et commerciale, cette petite ville a toujours été un carrefour car c'était une des seules villes qui permettait d'accéder à la mer et aux Cévennes. Cette bourgade est traversée par le fleuve Vidourle, enjambé par un pont romain, construit au Ier siècle après J.-C., permettant ainsi la traversée du fleuve. Le fleuve étant une limite naturelle, il permet à cette commune d'être située stratégiquement à la confluence des départements du Gard et de l'Hérault.

La richesse du passé historique de la ville de Sommières est abondante si bien qu'au cours des années voire même des siècles, à la suite des grands événements qui ont marqué le pays de Sommières, le bourg-centre a vu son influence évoluer. De ce fait, la zone d'influence de Sommières a subi des modifications. Il importe, donc, à présent, d'étudier les répercussions que cela a pu engendrer sur les limites du Sommiérois.

A l'époque du Bas-Empire romain, le castrum n'était point une civitas mais une ville de second ordre (oppidum), sous la dépendance de Nemausus (Nîmes). Elle avait à son tour sous sa dépendance les vici du voisinage, privés par eux-mêmes d'organisation municipale et politique, et qui étaient des établissements agricoles, disséminés dans la campagne où se tenaient les colons et les esclaves attachés à la culture de la

terre, plutôt que des réunions ou agglomérations d'habitants. Les noms au reste, que la plupart ont conservés, l'indiquent assez. Ainsi la colonie s'étendait sur un rayon fort étendu : Auricii ager (Aujargues), Salvinci ager (Souvignargues), Statuma (Escattes), Viaes feste (Vic-le-Fesq), les deux Galli agri (Grand et petit Galargues), Veri ager (Vérargues), Saturni ager (Saturargues), Ambrussum, Castrum N. (Castries).

La carte élaborée à partir de ces données nous permet de mettre en évidence les premières limites du "Sommiérois". A cette époque, les relations qu'entretenaient les communes entre elles étaient étroites puisque les fonctions d'un oppidum étaient à la fois administratives et militaires. Des fouilles, réalisées à différents endroits sur la commune de Villevieille, font clairement apparaître les relations que pouvait entretenir l'oppidum avec d'autres villaes. Ces échanges étaient en partie basés sur le commerce. Il n'est pas rare pour un habitant de Villevieille qui jardine, lorsqu'il gratte un peu la terre à près d'un mètre de profondeur de faire des découvertes : amphore, pièces de monnaie, ...

A cette date, nous pouvons déjà parler d'un pays "Sommiérois" car également, Sommières était une place capitale puisqu'elle assumait des fonctions élevées dans la région de Nîmes. Dès cette période, on peut mesurer la grandeur de Sommières. Par ces indices, nous avons déjà mis en évidence un premier pays donc les premières limites du Sommiérois.

Sommières est à son apogée et en août 1248, elle reçut la visite de Saint Louis. A cette date, le roi échangea quelques terrains de Bermond qu'il venait d'acquérir avec ceux que

possédait l'abbaye de Psalmodi, proche de la mer pour créer le port d'Aigues-Mortes. Il institua également dans la ville de Sommières, une viguerie<sup>5</sup>. La viguerie de Sommières renfermait quatre-vingt-dix villes et villages. A partir de cette liste de communes, on peut déjà réaliser une carte montrant l'importance de Sommières et voir quelle était son influence à l'époque.

Rapidement, l'attribution de la viguerie fut augmentée quand le roi attribua au viguier de Sommières la connaissance de toutes les affaires des gentilshommes verriers, dans le ressort de l'ancien parlement de Toulouse. Les verriers venaient lors de leurs assemblées, faire devant le viguier la vérification de leurs registres de noblesse. Leur dernière assemblée générale eut lieu en 1752.

Actuellement, l'association Sommières et son Histoire fait des recherches sur ce sujet. Les archives de la ville ayant en partie brûlé au cours de la Révolution, il est encore trop tôt pour pouvoir établir une carte.

---

<sup>5</sup> Le viguier, c'est-à-dire le vicaire du comte et du vicomte pour l'administration de la justice, exerçait dans un certain ressort que l'on appelait viguerie, sous l'autorité du sénéchal, les mêmes prérogatives que celui-ci. Les droits et prérogatives du viguier consistaient à convoquer et à commander les troupes de la viguerie comme le sénéchal convoquait et commandait celles de la sénéchaussée, à faire arrêter et saisir les malfaiteurs, à veiller à la sûreté du pays, à recevoir les revenus des terres du roi et à exercer la justice civile et criminelle. Le viguier était ordinairement pris dans le corps de la noblesse. Il avait sous lui des jurisconsultes qui étaient ses lieutenants ou assesseurs dont le principal était qualifié juge, et qui assistaient aux assises de la viguerie.

Le territoire de la viguerie de Sommières pouvait être apparenté à un pays, car la ville de Sommières en était le centre et les communes périphériques, des satellites dont la dépendance était en grande partie liée à Sommières. Les relations, qu'entretenait Sommières avec les villages environnants, étaient abondantes et quasi quotidiennes. Cependant, il est difficile d'en faire le détail à cause de la disparition de sources qui auraient pu être intéressantes.

En 1790, fut créé le canton de Sommières. Il est identique à celui d'aujourd'hui. Les limites sont les mêmes. A l'intérieur du canton, existaient déjà deux pays : le Sommiérois et la Vaunage. La Vaunage était une portion du pays de Nemausensis située au-dessous de la Gardonnenque (Vallis Gardonica) et qui la sépare de la région des Marais (Litoraria). On mentionne la Vaunage pour la première fois dans le cartulaire de Notre-Dame-de-Nîmes au chapitre 139 sous le nom de Vallis Anagia. La Vaunage est une autre entité géographique dont Calvisson revendique le titre de chef-lieu. La Vaunage n'est qu'une vaste plaine entourée de collines ; elle est composée de quelques communes qui sont au nombre de 9 selon I. EXBRAYAT qui définit la Vaunage ainsi : "La Vaunage est un cœur. Le Rhône, torrent à sec l'été, rivière l'hiver, en est comme la cloison médiane séparant deux ventricules. A gauche, les communes de Caveirac, Langlade, Saint-Dionisy, Nages-et-Solorgues, Boissières. A droite : Clarensac, Saint-Côme-et-Maruéjols, Calvisson, et Congénies."

Avec la création du canton de Sommières, un nouveau territoire officiel avec de nouvelles limites s'est substitué aux autres. Cependant, les nouvelles limites n'ont aucune réalité quotidienne. La Vaunage s'est définitivement tournée vers

Nîmes. Même si les communes font partie du canton de Sommières, elles n'entretiennent aucune relation avec le Sommiérois sauf par simples contraintes administratives. Autrefois, avant 1914, les gens de Langlade, de Saint-Dionisy venaient régulièrement le samedi à Sommières.

La création du canton a grandement modifié le territoire sommiérois. La limite départementale séparant le Gard de l'Hérault est matérialisée par le Vidourle. Les communes, qui se trouvaient jusqu'alors sous la dépendance de Sommières, se trouvent dans l'Hérault et rattachées à un autre chef-lieu. C'est le cas par exemple, pour Saussines, Boisseron qui sont rattachées à Lunel ; ou encore Galargues qui est rattachée à Castries, chef-lieu de canton, tandis que Garrigues, Campagne sont réunies au canton de Claret. Aspères est dans le Gard, appartenant au canton de Sommières. Pour beaucoup, cela ressemble à une aberration et certains apprécieraient que l'État revoie la carte des découpages communaux et cantonaux.

A la suite de ces nouveaux découpages, Sommières a vu son influence administrative limitée. La Vaunage est davantage tournée vers Nîmes tandis que les communes d'Aubais, et d'Aigues-Vives qui font partie du canton de Sommières se sont davantage tournées vers Vergèze. Ce qui fait que le peu d'influence que pouvait avoir Sommières sur les bordures du Sommiérois se trouve réduite.

Du rang de viguerie, elle passe au rang de chef-lieu de canton, dont le découpage ne semble aucunement une réalité. De ce fait, certaines unités spatiales vont tenter de perdurer tandis que de nouvelles vont se dessiner formant un nouveau territoire sommiérois.

Les nouveaux découpages et l'émergence successive de grands pôles d'attraction comme Montpellier, Nîmes et aujourd'hui Lunel, font apparaître de nouvelles unités spatiales que l'on peut mesurer par la carte de chalandise et la carte scolaire. Pour mesurer l'attraction de la ville de Sommières sur les communes environnantes, deux indicateurs sont utiles : la chalandise et la formation scolaire.

### **La zone de chalandise.**

D'après les sources de l'I.N.S.E.E.<sup>6</sup>, le rayonnement commercial s'étend sur vingt mille personnes. Lors des entretiens, nous nous sommes attachés à demander aux personnes interrogées où elles se rendaient pour faire leurs achats. A partir de leur réponse, il a été facile de cartographier le rayonnement commercial de Sommières. Il faut savoir que Sommières est dotée de plus de cent commerces et de trois supermarchés. Donc, c'est un indicateur très intéressant pour étudier la fréquentation des services commerciaux que peut proposer la ville de Sommières. La zone d'attraction de Sommières s'étend de Saint-Bauzille-de-Montmel dans l'Hérault à Congénies dans le Gard, et de Saint-Christol dans l'Hérault jusqu'aux portes de Quissac.

Il faut remarquer que le samedi matin est le jour de marché à Sommières ce qui peut expliquer l'attraction de la ville sur les communes environnantes. Également, les

---

<sup>6</sup> I.N.S.E.E. : Institut National des Statistiques Economiques et Sociales.

commerces que possède Sommières sont une source d'approvisionnement.

Ensuite, les services médicaux sont relativement bien assurés puisqu'il y a un laboratoire d'analyses médicales, un cabinet de radiologie, des infirmiers, des dentistes, des médecins généralistes et spécialisés.

Enfin, l'attraction commerciale est limitée par l'influence d'autres pôles commerciaux qui sont situés au plus près à Lunel (un hypermarché et trois supermarchés, médecins, ...), et Saint-Aunès (un hypermarché). Lunel propose également une gamme variée de services commerciaux (coiffure, droguerie, ...) et médicaux (clinique privée, hôpital, hospice, ...)

### **La carte scolaire.**

L'attraction en termes d'éducation est quantifiable par la présence d'écoles primaires publiques ou privées et de deux collèges, l'un privé, le collège Maintenon, et l'autre public, le collège public Gaston DOUMERGUE. Une enquête auprès des services compétents permet d'effectuer une carte afin de recenser les élèves qui se rendent à Sommières pour leur formation scolaire. L'enquête laisse apparaître que les gens de la Vaunage demandent des dérogations pour que les enfants aillent à Nîmes. Ainsi un autre périmètre d'influence de Sommières est élaboré. A la fin de la classe de troisième, les élèves sont obligés de se rendre à Lunel, Nîmes, ou Montpellier pour la poursuite de leurs études. Il est prévu la construction d'un lycée à l'horizon des années 2010 à Sommières. Le projet est actuellement à l'étude, il est mené par

le chef d'établissement du collège Gaston DOUMERGUE et la Région.

### **Une périphérie : la petite et la grande couronne.**

Deux unités spatiales se dégagent : une petite et une grande couronne.

Le rayon de cette première couronne est de l'ordre de cinq à six kilomètres. Elle englobe à la fois des communes du Gard et de l'Hérault. Ici, la limite départementale n'est pas un frein. Les communes qui composent cette couronne sont : Aspères, Aujargues, Boisseron, Congénies, Fontanès, Galargues, Junas, Saussines, Salinelles, Souvignargues, Villevieille.

La deuxième couronne est synonyme de périphérie à la petite couronne. Les relations avec Sommières sont moins prononcées. Cependant, ils sont existants car ces communes font réellement partie du Sommiérois par d'autres caractères que nous évoquerons plus loin. La grande couronne, constituée d'une partie héraultaise et gardoise, est composée des communes suivantes : Buzignargues, Campagne, Carnas, Combas, Crespian, Gailhan, Garrigues, Lecques, Montmirat, Montpezat, Saint-Bauzille-de-Montmel, Saint-Clément, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Sardan, Vic-le-Fesq. La plupart des habitants de ces communes vont à Sommières au moins une, deux à trois fois par semaine.

Ces deux couronnes illustrent les unités spatiales qui résident dans le Sommiérois.

### **L'attraction des pôles.**

Que ce soit pour les biens de consommation courante ou pour la formation scolaire, le Sommiérois subit l'influence de plusieurs pôles : Lunel, Montpellier et Nîmes. Cela est dû notamment à sa proximité. L'influence nîmoise est d'autant plus importante puisqu'elle "grignote" inlassablement la Vaunage. Face à cette croissance exponentielle, Sommières doit rivaliser également avec la périurbanisation lunelloise qui commence à toucher les communes limitrophes dans le sud du Sommiérois à savoir : Saint-Sériès, Saturargues, Villetelle, Saint-Christol. C'est un secteur que le Sommiérois se doit de sauvegarder.

Également, les limites du Sommiérois se trouvent soumises à l'influence d'autres communes d'un rang supérieur à Sommières. Aubais et Aigues-Vives se sont tournées vers Vergèze et "qui n'ont plus rien à voir avec Sommières"<sup>7</sup>.

Pour conclure le pays sommiérois est dominé par Sommières, dont la polarisation a fluctué au cours des années. Les limites s'en sont trouvées changer au point que de nouvelles unités spatiales ont émergé.

Étudier les marques du pays c'est définir ce qui constitue le Sommiérois. Les habitants du pays répondent : "le paysage et l'histoire". C'est en étudiant le paysage et en évaluant le

---

<sup>7</sup> Propos recueillis lors d'entretiens auprès des maires d'Aubais et d'Aigues-Vives, le 9 mars 1996.

patrimoine culturel du Sommiérois que les marques du pays peuvent être mise en évidence.

D'après la définition du "pays" dans la loi du 6 février 1995, l'organisation du pays vue par le législateur sera mieux défini. L'État a fixé les critères mais surtout toutes les conditions qu'il faut remplir pour obtenir l'appellation "pays". Pourtant, lorsque l'on interroge les Sommiérois, habitants du pays de Sommières, ce pays est défini avant tout par le paysage. Puis, ils accordent une place importante à l'histoire car, selon eux, elle une partie intégrante du pays.

### **Le paysage.**

Si les décideurs locaux oublient de faire entrer le paysage comme un des éléments de définition du pays, en revanche il n'est pas omis par les habitants lorsqu'ils définissent le pays. Par les marques qu'il contient, le paysage aide les individus "à se définir et à se donner une identité en s'intégrant à une collectivité et en s'opposant aux autres." Qu'est-ce qu'un paysage ?

Étymologiquement, le paysage c'est ce que l'on voit du pays, d'après le mot italien paessagio, apparu à propos de la peinture pendant la Renaissance. Le paysage est donc une apparence et une représentation : un arrangement d'objet visibles perçu par un sujet à travers ses propres filtres, ses propres humeurs, ses propres fins. Les représentations sont extrêmement variables selon les sociétés et les personnes, selon les cultures et les modes de vie. Décrivons à présent le paysage sommiérois.

Le pays du Sommiérois a un paysage très hétérogène. Il est composé de plaines, de petites collines et d'un fleuve : Vidourle. Le Sommiérois est une zone de transition entre les Basses-Cévennes et le Bas-Languedoc, limité à l'ouest par des collines boisées le séparant de la région du Pic Saint Loup. A l'est, la zone contiguë au Sommiérois s'appelle la Vaunage, qui est une plaine viticole limitée à l'est par l'agglomération nîmoise et qui présente des reliefs occupés par l'homme dès la préhistoire récente.

Le Sommiérois est marqué par une multitude de paysages tout à fait divers et remarquables. Que ce soit les permanences de la pierre sous différentes formes, de la vigne et de l'olivier, la présence de l'eau par le fleuve Vidourle, le paysage sommiérois est caractérisé par l'existence particulière du pin d'Alep que l'on aperçoit de loin sur la colline des Coustourelles.

Le paysage sommiérois est attachant et donne au lieu un sentiment de quiétude quelquefois bousculée par le grand dieu Vidourle. Délicatement immortalisé par les peintures et les dessins de Jacqueline Gausson-Salmon, le paysage est déterminant dans la définition du Sommiérois. Pour rien au monde les habitants voudraient qu'il change.

Le patrimoine culturel lié à l'histoire est également une des marques profondes du pays. Important, disséminé, il couvre de nombreuses périodes de l'histoire. De la préhistoire (période fontbuxienne) en passant par l'époque romaine, l'importance du moyen âge et la période classique, le patrimoine fait la richesse du pays sommiérois.

D'autre part, c'est un pays aux fonctions économiques (agriculture, artisanat et industrie) avec des foires et des marchés ancestraux. Ce sont ces fonctions économiques qui ont permis au pays de se maintenir tout en alliant respect des traditions et modernité. Mais, la vie moderne n'a fait qu'accélérer la lente disparition des foires et leurs succès retentissants laissant la place à un peu plus de nostalgie et de solitude.

Pourtant, le pays de Sommières est un pays à vocation culturelle et touristique qui se trouve très animé pendant la période estivale. Festivals, bals, courses camarguaises, expositions, voilà le lot des activités proposées. Entre une visite guidée du centre historique proposée par l'office du Tourisme du Pays de Sommières ou le Pays d'accueil et un festival de jazz, les habitants ont largement le temps de siroter une limonade au bord des quais à la terrasse d'un café tandis que la fraîcheur du Vidourle rend l'air plus respirable.

Pays ouvert, pays fermé ? La réponse ne peut être simple et tranchée.

Même si la plupart des habitants du Sommiérois ne franchissaient guère dans leur vie les limites du Sommiérois, voire celles de leur paroisse, certains participaient plus ou moins consciemment à des phénomènes généraux sur le plan national ou international. Les foires et le marché contribuaient à l'originalité et à la définition du pays.

Aujourd'hui, les moyens de communications et la facilité des transports font que Sommières de par sa position

géographique est encore à l'heure actuelle un carrefour, un lieu de passage.

Donc de ce fait, le pays de Sommières est - nous pouvons en faire le constat - un pays relativement ouvert. Sommières étant autrefois un carrefour, le lieu de passage obligé pour traverser Vidourle, le pays n'a pu que bénéficier de la position stratégique de son centre.

Cependant, le Sommiérois doit également faire face à l'attraction de plusieurs pôles : Montpellier et Nîmes, qui sont à vingt-huit kilomètres du centre sommiérois et Lunel, un autre pôle, certes plus petit, mais qui, depuis plusieurs années, ne cesse de croître.

Le pays de Sommières ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans la part active des hommes qui l'ont façonné. Terre d'accueil, le pays sommiérois a un bilan démographique positif et croissant depuis les trois dernières périodes intercensitaires (1975-1982-1990), surtout dans les communes périphériques au bourg-centre.

La mobilité des hommes due au travail n'affecte en rien le peuplement du pays, bien au contraire. Les petits villages ont vu leur population s'accroître permettant ainsi un maintien de la vie au village. Même si la vie est différente de celle d'hier, elle n'en est pas moins ralentie.

Les facteurs d'appartenance que sont la solidarité, le patrimoine, et l'identité ne font que renforcer l'attachement au pays. Au point que les nouveaux venus tentent de s'intégrer dans le groupe en assimilant les pratiques et les coutumes du

pays. Ce n'est pas facile pour un "envahisseur" parisien de s'intégrer quand on ne possède pas l'accent et que l'on a du mal à adopter le rythme de vie des Sommiérois. C'est peut-être plus facile pour quelqu'un qui est de la région, et encore. Quand on sait que bien souvent les filles du village n'avaient pas le droit de s'acoquiner avec les garçons du village d'à côté. Bref, quoiqu'il en soit, l'idée de tous est de sauvegarder le pays. Chacun, suivant son milieu, ses fonctions tentent d'œuvrer pour le protéger. Des acteurs endogènes nombreux qui par l'intermédiaire d'un tissu associatif dense participent activement au secours du Sommiérois. L'association est à la fois un moyen d'identification et d'intégration et un moyen de lutte contre l'endormissement du pays. Cela va de la simple association de pêche et de chasse à l'association culturelle en passant par l'association pour la "déviation", pour le P.O.S., etc.

Mais au-delà des associations culturelles, il existe des associations d'acteurs locaux qui œuvrent pour la survivance du pays. C'est le cas notamment des associations de communes. Charte intercommunale, Communauté de communes, Pays d'accueil, S.I.V.O.M., S.I.V.U., regroupant plus ou moins de communes, ont l'objectif de mener à bien des projets économiques, sociaux et ou culturels pour le développement local du pays.

Cependant, il semble que l'intercommunalité du pays de Sommières soit quelque peu dans l'impasse. Que ce soit la Charte intercommunale ou bien la Communauté de communes, les structures intercommunales ne font pas recette. En effet, sous prétexte de perdre de leurs prérogatives, les maires de certaines communes refusent d'adhérer aux associations de

communes. Par là, ils représentent en quelque sorte un obstacle à un développement local concerté et cohérent. Comment prévoir une reconversion de la SO.CO.MI. quand on sait que les partenaires sont peu nombreux? Ces petites querelles de clocher ne sont que l'image d'un pays profondément marqué par les guerres de religion. Et si d'aventure, vous osiez poser la question, on vous regarde d'un air courroucé en vous répondant que la religion n'a rien à voir là-dedans.

Pourtant, il serait temps de comprendre que le pays ne peut aujourd'hui survivre que par l'intercommunalité. Il ne suffit pas d'être savant pour constater avec horreur que la Vaunage se meurt à petit feu grâce à la diligence, pure et simple, de ces messieurs les élus. Que sera le Sommiérois à l'an 2000 si l'on refuse de regarder ouvertement le problème en face ?

Si tant est que certains ont pu croire que cette zone rurale était sans nom, une tâche uniforme vaguement périphérique qui finalement se construit comme un mitage de l'espace, une succession de non-lieux : la zone d'activité, la zone pavillonnaire, le collège, les écoles, les services administratifs, il n'en est rien. On fait comprendre que la vie économique quotidienne est un phénomène qui engendre et qui exige mobilité et individualisation, les lieux doivent s'effacer devant des réseaux, qui par propriété exigent l'ouverture, l'étendue. A Sommières et dans ses environs immédiats, l'espace s'appelle le Sommiérois. La mobilité n'empêche pas le durable et les formes de sa permanence. Il n'est pas besoin de formation de l'identité puisqu'elle existe déjà. Les lieux ont été stratégiques, les marques du pays toujours présentes pour que les habitants du Sommiérois se sentent dans leur pays.

Si aujourd'hui, Sommières souffre de difficultés économiques, nul ne peut soustraire aux Sommiérois, habitants du pays, cette volonté de préserver l'image et l'authenticité qui y demeurent. On les dit "réboussiers"<sup>8</sup>, mais ne faut-il pas leur reconnaître cette qualité (!) qui est d'affirmer haut et fort que le Sommiérois existe, alors que tout le monde le croit mort. Alors un peu de courage.

### BIBLIOGRAPHIE

PRADEL C. - *Le Biterrois : un pays en Bas-Languedoc*.  
- Thèse doctorale, Université Paul Valéry, Montpellier III, Spécialité : Géographie. - 1992. - 292 p.

FEDOU R. - *Lexique historique du Moyen Age*. - 2ème éd. , Armand Colin. - 158 p.

BRAUDEL F. - *L'identité de la France : espace et histoire*. - Paris, Ed. Arthaud, 1986. - 368 p.

PRADEL C. - *Le Biterrois, un pays en Bas-Languedoc*.  
in : Amiras-Repères occitans, 1983, n° 5 , pp. 96-102.

---

<sup>8</sup> Reboussier : sobriquet donné aux habitants de Sommières qui avaient décidé de s'installer sur la rive droite de Vidourle, à l'époque médiévale et qui entra dans le domaine royal non en 1243, mais en 1349 sous Philippe de Valois. Donc en 1243, Louis IX n'y touche pas. Les habitants de la rive droite ne sont jamais du même avis que ceux de la ville rive gauche. Aujourd'hui, reboussier signifie quelqu'un qui dit le contraire de ce que l'on dit.

MERLIN P. et CHOAY F. - *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. - Paris : P.U.F. , 1988. - 723 p.

ROUGIER H. - *La notion de pays*. in : Encyclopaedia Universalis, 1994, pp. 260-262.

MAZERES J.-A. - *La région, espace de pouvoir ou espace des pouvoirs*. in : Centre, périphérie, territoire, C.U.R.A.P.P. , Paris : P.U.F. , 1978. - p. 261.

GILLES J.-B. - *Le pays va être expérimenté sur trente territoires*. in : Le courrier des maires, 16 juin 1995, p. 4.

BOISSON E. - *De la ville de Sommières*. - op. cit.

GERMER-DURAND E. - *Dictionnaire topographique du département du Gard*. -

EXBRAYAT I. - *Si la Vaunage m'était contée... : Calvisson et le bois de Minteau*. - 9ème éd. - 205 p.

CLAVAL P. - *Géographie humaine et économique contemporaine*. - 1ère éd. - Paris : P.U.F. , 1984. - 442 p.